

L'intendant Poivre à M. Crémont, ordonnateur à l'île de Bourbon

Le 5 janvier 1768

Un document des Archives départementales de La Réunion, cote 12C
=====

Au Port Louis, Isle de France le 5 janvier 1768

M. de Crémont

J'ai reçu, Mon cher Ordonnateur, vos lettres du 14 et 15 décembre dernier, avec toutes les pièces renfermées dans votre paquet, savoir, votre projet général de dépenses avec six états au soutien. Les bordereaux des lettres de change que vous avez tirées sur M. de Vaudésir¹, un autre bordereau des paiements faits par la Caisse du Roi dans votre île, jusques et compris le dernier décembre 1767.

Envoi de fonds de l'Isle de France².

Je vous envoie par *le Choiseul*, la somme de cinquante mille livres que vous me demandez, en deux récépissés, l'un de 500 livres qui ont été comptées à M. Philibert au Trésor de cette île, et l'autre de 4000 livres qui ont aussi été comptées à sieurs Delisle, St Eloy et Fréon, lesquelles sommes, déduction faite des quatre deniers par livre, montent en espèces à celle de 4.425 livres

Plus, en espèces sonnantes 45.575 livres

Soit 50.000 livres

Il faudra me procurer par le premier bâtiment qui partira de Bourbon pour cette île, votre récépissé de la dite somme de 50.000 livres, pour être remis ici au trésorier pour sa décharge. Je vous envoie aussi le contenu dans votre état des outils nécessaires pour les travaux du Roi.

Je vous prie d'envoyer vous-même au Ministre votre état général de dépenses pour l'île de Bourbon, parce que j'ai mis en tête du mien qu'il ne comprendrait rien au sujet de l'île de Bourbon, et que ce serait vous qui enverriez l'état général de cette île.

J'écris par le vaisseau *le Choiseul*, pour prévenir le Ministre de la nécessité où j'ai été de vous autoriser à tirer les lettres de change de l'île de Bourbon pour remise de grains.

Ration du Noir de marine.

Le capitaine de la goélette *la Danaé* ne vous a pas accusé la vérité lorsqu'il vous a dit que je faisais délivrer quatre onces de lard salé, et trois boujarons d'eau de vie, à tous les Noirs de marine. On n'en délivre qu'aux Noirs, matelots sur les goélettes, et cela se réduit à trois boujarons d'eau de vie par jour, et à six onces de viande, trois fois par semaine.

Ration du Noir.

La ration de tous les Noirs en général est de deux livres de maïs, ou une livre et demie de riz. Je n'ai rien changé ici à ce qui était réglé ci-devant par la Compagnie, et à ce que nous avons réglé, vous et moi, de concert.

M. Law,³ auquel j'avais écrit les premiers jours de mon arrivée pour lui demander des ouvriers de différents métiers, n'a pu m'en envoyer par *le Choiseul* que 42, dont 12 maçons seulement, 12 charpentiers, 12 forgerons, et quelques plombiers et chaudronniers. Il m'en promet d'autres pour le

¹ M. Baudard de Vaudésir, trésorier général des Colonies.

² Les textes décalés à gauche sont dans le manuscrit des annotations en marge gauche plutôt que des titres de paragraphe, ce qui explique que seuls quelques paragraphes soient sujets d'une telle annotation.

³ M. Law est gouverneur de Pondichéry.

mois prochain. Au reste, il faut observer que les maçons indiens ne savent guère travailler qu'en briques, et que le plus grand service qu'ils rendent ici se réduit à faire et à entretenir des argamaces. Ils n'entendent point à manier la pierre. J'attends avec empressement par *le St François* une copie de l'état général des demandes que vous avez arrêté avec les préposés de la Compagnie pour les besoins de la colonie, cette pièce me fera beaucoup de plaisir. J'ai inutilement tenté de tirer des colons, par le moyen de leurs syndics, un état particulier pour pouvoir en dresser un état général. Le chargement du Sr Fournier en blés nous fera grand plaisir.

Dans cette saison-ci, il ne nous est pas facile de vous envoyer de la chaux. Les vaisseaux de la Compagnie qui vont à Bourbon, n'y allant que pour charger des cafés, et craignant d'être surpris par quelque coup de vent, n'osent se charger de vous porter des effets dont le déchargement emporterait beaucoup de temps. D'un autre côté, je n'ose vous envoyer de nos petits bâtiments uniquement pour cet objet, la saison est trop critique, dès que le beau temps sera venu, je vous enverrai une bonne provision de chaux.

J'ai déjà répondu, dans une de mes lettres précédentes, aux questions que vous me faites au sujet de la monnaie de carte, nous attendons qu'ils soient tous signés pour les mettre dans le public.

Je crois que nous ne pourrions nous dispenser de tirer tous les ans une certaine somme en lettres de change pour les billets qui nous seront remis, et pour en assurer le crédit ; mais comme je ne fais point autorité à cela, je demande les ordres du Ministre, et, jusqu'à sa décision, je ne délivrerai des lettres de change que pour des remises de grains.

Bâtiments, subsistance des passagers.

Je n'ai rien eu à régler avec la Compagnie au sujet de la subsistance des passagers du Roi sur ses vaisseaux de la Compagnie, d'une île à l'autre. Il est tout simple de payer la Compagnie comme elle paye elle-même ses capitaines, c'est un prix convenu et arrêté entre le Ministre et la Compagnie. Ces sortes de dépenses ne se payent pas ici, elles sont portées en crédit au compte de la Compagnie. Ce n'était pas à vous à payer M. de la Villebague, la Compagnie lui payera encore 40 sols par jour pour chacun des passagers à la table, et les rations des passagers à l'office, ou des matelots, lui seront allouées et ce sera sur ce pied que le Roi payera la Compagnie.

Hôpital.

Depuis que nous sommes en possession de l'hôpital, les calculs de notre dépense font monter la journée du malade à 3 livres, mais ce prix ne peut vous servir de règle pour l'île de Bourbon où les vivres sont à meilleur marché, et où le nombre des officiers de santé est beaucoup moindre.

Législation des actes.

La législation des actes se fait ici gratis, et je pense qu'il sera plus honnête que M. Motais n'exige rien. Les huissiers de notre Conseil n'ont aucuns appointements ni vivres, ils n'ont d'autres émoluments que les droits qui leur sont attribués pour leurs exploits. Le Conseil a dressé un tarif à ce sujet que je vous enverrai si j'en ai le temps, mais je pense que c'est une affaire que vous pouvez régler de concert avec le Conseil, parce qu'il y a toujours entre ces deux îles des différences locales.

Observation sur l'estimation des effets pris de la Compagnie.

Je vois par votre lettre que vous vous fatiguez beaucoup l'esprit pour arrêter, avec les préposés de la Compagnie, le prix des Noirs, des bâtiments civils et des meubles que vous avez arrêtés pour le compte du Roi. Permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais eu telles inquiétudes. 1^{er}. C'est à Messieurs de la Compagnie à les avoir, ces inquiétudes, et non pas à nous. 2^e. Les bâtiments civils sont arrêtés sans prix, parce que certainement ils ne seront pas payés. 3^e. Les meubles peuvent être estimés en bloc comme vieux meubles par des experts nommés de part et d'autre. 4^e. Le prix des Noirs de la Compagnie est une affaire connue. On sait qu'elle a fixé elle-même le prix du Guinée, pièce d'Inde, à 750 livres, celui du Mozambique, celui de l'Indien, également pièce d'Inde, à d'autres prix connus, ainsi que celui du capor et de l'enfant, suivant les différentes castes. Il n'y a point d'habitant à l'île de Bourbon qui ne vous donne tous ces prix. Je les ai envoyés au Ministre et ce sera lui qui ordonnera les paiements. La seule attention qu'il faut avoir est de bien distinguer les castes et les âges. Quand on fait un marché en grand, tel que celui que nous avons fait pour le Roi, des Noirs de la Compagnie, il n'est pas question de calculer et d'estimer ce que vaut chaque Noir en particulier, il y a certainement

dans le nombre, tel Noir qui pourrait se vendre mille écus, et qui vaudrait même davantage, mais aussi beaucoup de femmes inutiles, et le tout s'achète en bloc, au prix fixé pour sa caste, suivant l'âge.

Je vous envoie ci-joint un double de la facture du chargement du *Vigilant* et de l'état de dépense de ce vaisseau que j'ai fait signer par le capitaine.

MM. Tête [Teste] et Contenot sont arrivés ici en bonne santé, et sont à parcourir l'île pour voir aux moyens d'établir quelques paroisses.

Si, par hasard, vous n'aviez pas assez de bœuf ou de lard salé, il ne faudrait pas en donner aux Noirs de marine, c'est une générosité qui n'est permise que dans des temps d'abondance.

Je réponds en trois mots à votre lettre particulière du 14 décembre. Courage, patience, et confiance dans celui qui connaît nos cœurs et qui aide toujours ceux dont les intentions sont pures ; voilà ma recette, sans elle je dirais comme vous que je veux m'en aller, mais je ne dirai pas ce que je dois faire.

Je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec un vrai attachement, Mon cher Ordonnateur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Il paraît que MM. les administrateurs du Bureau du Commerce de la Compagnie en cette île sont absolument décidés à ne point consentir à ce que le Sr Broutin réunisse la fonction de Caisse du Roi à Bourbon avec celle de caissier de la Compagnie. Il est cependant nécessaire, Mon cher Ordonnateur, que vous vous occupiez des moyens d'avoir un sujet honnête, et sur la probité duquel vous puissiez compter pour lui confier cette caisse. Vous lui offrirez, indépendamment de ses appointements que lui donnera M. Hulot⁴, son logement. Cela ne peut être autrement, j'ai fait tout ce que j'ai pu auprès de M. Denis⁵, et je n'ai rien obtenu.

* * *

⁴ M. Hulot est trésorier à l'Isle de France.

⁵ M. Denis est le représentant en chef de la Compagnie des Indes à l'Isle de France.